



MAIRIE  
DE  
**LOUPIAN**  
(HÉRAULT)  
34140 LOUPIAN  
TÉLÉPHONE 04 67 43 82 07  
TÉLÉCOPIE 04 67 43 73 16  
mél : [mairie@loupian.fr](mailto:mairie@loupian.fr)

Compte rendu du  
conseil municipal du  
9 avril 2019

## Séance publique du mardi 9 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf et le mardi neuf du mois d'avril, à dix-huit heures trente, s'est tenue une séance publique ordinaire du conseil municipal, dont il avait été opéré à la convocation de ses membres et à l'affichage public à la porte de l'Hôtel de Ville dès le quatre du mois d'avril, David Blanchard étant élu secrétaire de séance.

Étaient présents : Alain VIDAL, Colette SUBIRATS, Bernard VIDAL, Claude BIBAL, Serge ALLIE, Ghislaine SABORIT, Hélène FORNER, Nicole SEGUIER, Pascal MUSENGER,, David BLANCHARD, Céline MULET, André GENNA, Sabrina VICENS, (treize présents).

Absent(s) : Philippe FERRAGNE, Julie JEANJEAN, Thierry BONNAFE, Laurent GIBERT, Syndie MAURAN, Coralie MINARRO (six absents).

## Compte-rendu

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal

Monsieur André GENNA déplore la date de réception tardive du procès verbal de la séance du 27 mars 2019. Il affirme que les derniers comptes rendus des séances du conseil municipal présents sur le site de la ville date d'avril 2018. Monsieur André GENNA fait remarquer que, lors du dernier conseil, il demandait à ce qu'on exige la traçabilité des déchets déposés sur le site de Cambelliès. Par ailleurs, lors du dernier conseil municipal, il n'a pas remis en cause le principe de l'aide apportée aux sinistrés de l'Aude mais l'attitude des élus. Monsieur André GENNA souhaite répondre à Madame Colette SUBIRATS en dehors de la séance du conseil municipal au sujet du rapport d'activité du CCAS qu'elle lui a remis en main propre le 27 mars 2019.

L'approbation du procès verbal de la séance du 27 mars 2019 aura lieu lors du prochain conseil municipal.

### Délibérations

#### **I. Approbation du compte de gestion 2018**

Monsieur André GENNA déplore le fait de ne pas avoir les chiffres en temps et en heure afin de pouvoir les étudier. Il aurait aimé avoir eu les chiffres bien avant.

Le Conseil approuve le compte de gestion 2018 présenté par Monsieur Armand TURPIN, receveur municipal.

**Approuvé à l'unanimité (moins deux abstentions : André GENNA, Sabrina VICENS)**

Madame Céline Mulet entre dans la salle du conseil municipal.

## **II. Approbation du compte administratif 2018**

Monsieur André GENNA s'étonne que la vente de la maison Sabier soit inscrit à 140 000 euros dans le compte administratif alors que sa valeur comptable était de 170 000 euros. Monsieur le Maire précise que la valeur comptable est une estimation du domaine.

Monsieur André GENNA demande si les 81 709 € de personnel non titulaires à l'article 6413 rentrent en compte dans la masse salariale. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative puisque cet article fait partie du chapitre 012.

Monsieur André GENNA demande à ce qu'on reporte le vote du compte administratif à la prochaine séance du conseil municipal. Madame Colette SUBIRATS s'oppose à ce report.

L'approbation du compte administratif est reporté au prochain conseil municipal.

## **III. Approbation de l'affectation du résultat**

Suite au report de l'approbation du compte administratif, l'approbation de l'affectation du résultat est également reportée.

## **IV. Taux de fiscalité**

Le Conseil détermine les taux d'imposition 2019 comme suit :

Taxe d'Habitation :	17,94 %
Taxe Foncier Bâti :	21,22 %
Taxe Foncier Non Bâti :	99,39 %

**Approuvé à l'unanimité (moins deux abstentions : André GENNA, Sabrina VICENS)**

## **V. Budget Primitif 2019**

Monsieur le Maire précise que le chapitre 012 n'augmente pas même s'il il ne diminue pas autant que possible. Cela est atténué par le fait que des remboursements interviennent suite aux arrêts maladie. La fin des contrats aidés décidée par le gouvernement actuel a durement impacté le budget de la commune.

Madame Sabrina VICENS demande si les communes ont droit aux baisses de charges. Monsieur le Maire répond que ces dernières ne concernent par les collectivités territoriales ; il n'y a pas de baisse de cotisations sociales.

Le Conseil vote le budget primitif 2019 comme suit :

En section de **fonctionnement**, les chapitres suivants en **dépenses** :

<b>Chap</b>	<b>Libellé</b>	<b>Proposition</b>	<b>Vote exprimé</b>
011	Charges à caractère général	506 000	Adopté à la majorité (1 abstention : S. VICENS ; 1 voix contre : A. GENNA)
012	Charges de personnel	1 336 000	Adopté à la majorité (1 abstention : S. VICENS ; 1 voix contre : A. GENNA)
65	Autres charges de gestion courante	237 000	Adopté à l'unanimité (2 abstentions : A. GENNA et S. VICENS)
Total des dépenses de gestion des services			2 079 000

66	Charges financières	84 000	Adopté à l'unanimité
67	Charges exceptionnelles	11 000	Adopté à l'unanimité
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 174 000	
023	Virement à la section d'investissement	176 546,65	Adopté à l'unanimité
042	Opération d'ordre entre section	3 010	Adopté à l'unanimité
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		179 556,65	
<b>TOTAL</b>		<b>2 353 556,65</b>	

En section de **fonctionnement**, les chapitres suivants en **recettes** :

Chap	Libellé	Proposition	Vote exprimé
013	Atténuation de charges	67 000	Adopté à l'unanimité
70	Produits des services	140 600	Adopté à l'unanimité
73	Impôts et taxes	1 395 700	Adopté à la majorité (2 voix contre : A. GENNA et S. VICENS)
74	Dotations et participations	370 700	Adopté à l'unanimité
75	Autres produits de gestion courante	97 500	Adopté à l'unanimité
Total des recettes de gestion des services		2 071 500	
77	Produits exceptionnels	56 000	Adopté à l'unanimité
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 127 500	
042	Opérations d'ordre entre section	65 000,00	Adopté à l'unanimité
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		65 000	
<b>TOTAL</b>		<b>2 192 500</b>	

**Résultat reporté : + 161 056,65**

**TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées : 2 353 556,65**

En section d'**investissement**, les opérations suivantes :

N°	Libellé	Proposition		Vote exprimé
918	CAMPING	Dépenses		Adopté à l'unanimité
		Recettes	-	
923	COLLEGE/ MEDIATHEQUE	Dépenses	600	Adopté à l'unanimité
		Recettes	-	
925	ECOLES	Dépenses	20 000	Adopté à l'unanimité
		Recettes	-	
926	ELECTRIFICATION	Dépenses	16 760	Adopté à l'unanimité
		Recettes	2 700	

928	PLAN DE CIRCULATION ET SOL	Dépenses	-	Adopté à l'unanimité
		Recettes		
937	ACCESSIBILITE	Dépenses	25 000	Adopté à l'unanimité
		Recettes	38 000	
938	PLU	Dépenses		Adopté à l'unanimité
		Recettes		
939	AVAP	Dépenses		Adopté à l'unanimité
		Recettes		
940	VIDEOPROTECTION	Dépenses		Adopté à l'unanimité
		Recettes	15 000	
941	IRRIGATION	Dépenses		Adopté à l'unanimité
		Recettes		
942	VESTIAIRES DU FOOT	Dépenses	5 000	Adopté à l'unanimité
		Recettes		
998	NON AFFECTE	Dépenses	129 947,65	Adopté à l'unanimité
		Recettes	20 972	
<b>TOTAL</b>		<b>Dépenses</b>	<b>197 307,65</b>	
		<b>Recettes</b>	<b>73 972</b>	

les chapitres suivants en **dépenses** :

Chap	Libellé	Proposition	Vote exprimé
16	Remboursement d'emprunts	98 500,00	Adopté à l'unanimité
Total des dépenses réelles d'investissement		295 807,65	
040	Opérations d'ordre entre sections	65 000,00	Adopté à l'unanimité
<b>TOTAL</b>			

**Restes à réaliser 2018 : 119 370,00**

**Solde d'exécution reporté (001) : 47 301,29**

**TOTAL des dépenses d'investissement cumulées : 527 478,94**

En section d'**investissement**, les chapitres suivants en **recettes** :

Chap	Libellé	Proposition	Vote exprimé
13	Subventions d'investissement (hors 138)	73 972	Adopté à l'unanimité
Total des recettes d'équipement		73 972	
10	Dotations	198 195,49	Adopté à l'unanimité
Dont 1068	Excédent de fonctionnement	90 916,49	
Total des recettes réelles d'investissement		272 167,49	
021	Virement de la section de fonctionnement	176 546,65	Adopté à l'unanimité
028	Opérations d'ordre entre sections (dotation aux amortissements)	3 010	Adopté à l'unanimité
Total des recettes d'ordre		179 556,65	

d'investissement	
<b>TOTAL</b>	<b>451 724,14</b>

**Restes à réaliser 2018 : 75 754,80**

**TOTAL des recettes d'investissement cumulées : 527 478,94**

**ADOPTE** dans son ensemble le budget primitif 2019 présenté par le Maire et joint à la présente délibération.

Votes pour : 11 (onze)

Vote contre : 1 (un): André GENNA

Abstention : 1 (une) : Sabrina VICENS

#### **VI. Subvention aux associations 2019**

Le Conseil décide l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2019 :

Ligue contre le cancer	230
Thautalement Fit	230
Syndicat des Chasseurs	230
Cercle historique loupianais	500
Sports et détente loupianais	250
Comité des fêtes	15 500
Archéofactory	250
Mieux vivre	700
F.N.A.C.A.	300
Amicale des Sapeurs pompiers	850
Ecole intercommunale des pompiers	390
S.P.A. Maurin	90
Résistance & Déportation	100
Ecole du chat libre	350
Souvenir français	150
Judo club loupianais	300
Le cochonnet loupianais	400
Fondation du patrimoine	160
BLAC	4 450
SNSM	800
Collège association sportive	300
Rugby des vignes de Thau	200
Espace 025 RJJ	250
Micro d'Or	100
Loupian Tri Nature	650
Les motos de l'espoir	200
ACAAOL	250
Le Cercle Occitan	300
Prévention routière	80
Jazzart	200
Thau escalade	300

Monsieur André GENNA demande s'il est possible pour une nouvelle association d'obtenir une subvention en cours d'année. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative ; en cas de nouvelle demande examinée favorablement, une nouvelle délibération peut être prise.

**Approuvé à l'unanimité**

**VII. Budget camping 2019 (M4)**

Le Conseil vote le budget camping 2019 (M4) comme suit :

En section d'**exploitation**, les chapitres suivants en **dépenses** :

Chap	Libellé	Proposition	Vote exprimé
011	Charges à caractère général	66 645	Adopté à l'unanimité
012	Charges de personnel	53 000	Adopté à l'unanimité
65	Autres charges de gestion courante	4 500	Adopté à l'unanimité
Total des dépenses de gestion des services		124 145	
67	Charges exceptionnelles	55 300	Adopté à l'unanimité
Total des dépenses réelles d'exploitation		179 445	
023	Virement à la section d'investissement	22 485	Adopté à l'unanimité
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		22 485	
<b>TOTAL</b>		<b>201 930</b>	

En section d'**exploitation**, les chapitres suivants en **recettes** :

Chap	Libellé	Proposition	Vote exprimé
70	Ventes produits fabriqués, prestations	175 000	Adopté à l'unanimité
75	Autres produits de gestion courante	26 930	Adopté à l'unanimité
Total des recettes de gestion des services		201 930	
Total des recettes réelles d'exploitation		201 930	
<b>TOTAL</b>		<b>201 930</b>	

**TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées : 201 930**

En section d'**investissement**, les chapitres suivants en **dépenses** :

Chap	Libellé	Proposition	Vote exprimé
21	Immobilisations corporelles	163 485	Adopté à l'unanimité

Total des dépenses d'équipement	163 485
Total des dépenses réelles d'investissement	163 485
<b>TOTAL</b>	<b>163 485</b>

**TOTAL des dépenses d'investissement cumulées : 163 485**

En section d'**investissement**, les chapitres suivants en **recettes** :

Chap	Libellé	Proposition	Vote exprimé
13	Subventions d'investissement	41 000	Adopté à l'unanimité
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	100 000	Adopté à l'unanimité
Total des recettes d'équipement		141 000	
Total des recettes réelles d'investissement		141 000	
021	Virement de la section d'exploitation	22 485	Adopté à l'unanimité
Total des recettes d'ordre d'investissement		22 485	
<b>TOTAL</b>		<b>163 485</b>	

**TOTAL des recettes d'investissement cumulées : 163 485**

**ADOPTE** dans son ensemble le budget camping 2019 présenté par le Maire et joint à la présente délibération.

Votes pour : 13 (treize)

Votes contre : 0 (zéro):

Abstentions : 0 (zéro) :

**VIII. Tableau des effectifs – Actualisation**

Considérant l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le conseil municipal décide de créer un poste d'agent social à temps complet en contrat à durée déterminée du 24/04/2019 au 23/04/2020 au sein du service enfance (restaurant scolaire) et un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet de recruter afin de faire fonctionner le service communication. Monsieur André GENNA approuve la création du premier poste mais se prononce contre la création du second.

***Approuvé à la majorité, une voix contre (André GENNA)***

**IX. Actualisation de la garantie accordée par la commune sur les prêts de la Caisse des dépôts à FDI Habitat**

Le conseil municipal décide de réitérer sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par FDI Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

***Approuvé à l'unanimité***

**X. Programmation de travaux éclairage public 2019**

Le conseil arrête la programmation des travaux sur l'éclairage public pour l'exercice 2019. Le montant global du programme 2019 est estimé à 24 607,27 € HT dont :

- 14 764,36 € à la charge d'Hérault Energies
- 9 842,91 € à la charge de la commune

***Approuvé à l'unanimité***

**XI. Convention de mutualisation de services entre Sète Agglopôle Méditerranée et la commune de Loupian pour le ramassage des encombrants**

Dans un but de meilleure gestion et afin de rationaliser ses coûts, il est proposé de procéder à une mutualisation de service entre la commune et l'agglomération afin que la collecte des encombrants soit assurée par la commune. Il s'agit donc de mettre partiellement à disposition de l'agglomération un véhicule de type camion benne et deux agents. La commune sera remboursée sur la base tarifaire de 190€/tonne, le montant prévisionnel pour 2019-2020 est de 760€/an correspondant à 4 tonnes. Le remboursement fait l'objet d'un versement trimestriel au vu des rapports produits par la commune pour l'exercice considéré après validation par le service déchets de l'agglo. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer le projet de convention.

***Approuvé à l'unanimité***

**XII. Avenir du distributeur automatique de billets**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les échanges ayant eu lieu avec la banque Dupuy de Parseval, gestionnaire du distributeur automatique de billets à Loupian. Il précise que ces échanges ont été uniquement verbaux et qu'aucun écrit n'a été reçu. Selon la banque, il faudrait que 40 000 retraits par an soient effectués pour qu'elle ne perde par d'argent avec ce distributeur. Or ceux-ci ne sont que de 10 000 à 15 000 annuellement. Monsieur le Maire déclare que des discussions sont en cours avec d'autres établissements bancaires et que la pétition initiée rencontre un grand succès. Il précise que dans des villages de même importance comme à Montbazin par exemple, il n'y a souvent pas de distributeur automatique de billets.

Monsieur le Maire rappelle que c'est un réel service rendu aux habitants de Loupian. La ville pourrait étudier l'occupation du local à titre gracieux. Le loyer actuel est de 158 euros. De plus, le locataire paye environ 600 euros d'électricité par an. Monsieur Claude BIBAL précise que l'actuel bail a été renouvelé par la banque en 2017 pour 9 ans ; il apparaît dans le contrat que celui-ci peut terminer avant son terme. Monsieur André GENNA demande quelles sont les demandes de la banque. Monsieur le Maire lui répond que la banque souhaite l'exonération du loyer, une éventuelle prise en charge de la facture d'électricité et l'installation d'un panneau de signalisation indiquant le distributeur automatique de billets. Monsieur le Maire dit qu'il attend une demande écrite de la part de la banque. Il rappelle que c'est un service pour le public obtenu par la municipalité et qui doit être gardé. Madame Colette SUBIRATS invite tout le monde à signer la pétition. Madame Ghislaine SABORIT déplore les messages désobligeant et mensongers circulant sur les réseaux sociaux et rappelle que M. le Maire ne touche pas de dividende de la part de la banque. Elle affirme que la municipalité se bat pour les personnes n'ayant pas la possibilité de se rendre à Mèze pour retirer du liquide. Elle indique qu'il vaut mieux faire 5 retraits de 20 euros qu'un seul retrait de 100 euros.

Le conseil municipal approuve le maintien du distributeur de billets et autorise Monsieur le Maire à effectuer des démarches en ce sens.

***Approuvé à l'unanimité***



### **XIII. Participation au voyage en Allemagne des collégiens de Loupian**

Le Conseil Municipal approuve la participation financière de la commune à hauteur de 50 € (cinquante euros) par enfant loupianais concerné par le voyage organisé du 04 au 11 avril 2019 par le collège de Loupian dans le cadre d'un échange avec Heiligenhaus en Allemagne. Six élèves de la commune participeront au voyage, soit une participation totale de la commune de 300 € (trois cents euros, soit 6 X 50€).

***Approuvé à l'unanimité***

### **XIV. Questions diverses**

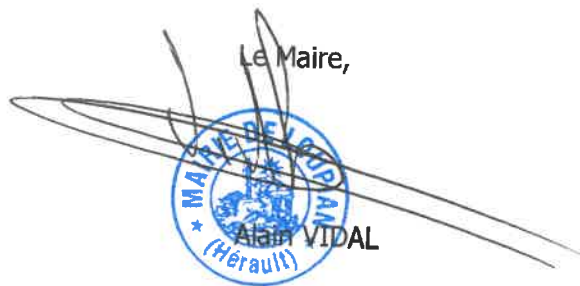
Monsieur le Maire a interrogé le maire de Sète à propos du déplacement de l'usine d'engrais à Sète. Monsieur François Commeinhes lui a confirmé que cette usine devrait déménager sur un nouveau site du port de Sète. Monsieur Sébastien Denaja, conseiller municipal de Sète, avait étrangement fait une allusion au déplacement de cette usine à Loupian.

Monsieur Claude BIBAL, adjoint à l'urbanisme informe que la Commission Locale de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (CLAVAP) se réunira le 10 mai à 14h30. Une réunion publique aura lieu le lundi 6 mai pour informer le public.

Madame Nicole SEGUIER informe qu'une réunion publique aura lieu le 26 avril pour la collecte des déchets dans le centre ancien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le Maire,



Alain VIDAL

